

AVIS PUBLICRivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles**Montréal** **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 4 septembre 2018 à 19 h, à la Maison des Citoyens de PAT, situé au 12090, rue Notre-Dame Est**, la demande de dérogation mineure suivante :

Bâtiment résidentiel situé aux 12020, 6e Avenue, lot numéro 1 056 134, District de Rivière-des-Prairies.

L'objet de cette demande est de permettre une marge de recul avant de 4,49 mètres, au lieu de 5,5 mètres (article 88 du règlement de zonage RCA09-Z01) et une marge de recul arrière de 4 mètres, au lieu de 6 mètres (article 91 du Règlement de zonage RCA09-Z01).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Montréal, le 14 août 2018

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat